

COMMUNE DE PIROU
(Manche)

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 FEVRIER 2016 à 20h30

Date de Convocation : 15 février 2016 – **Date d’affichage :** 1^{er} mars 2016

Le mardi vingt-trois deux mil seize à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la Présidence de madame Noëlle LEFORESTIER, Maire.

Etaient Présents les conseillers municipaux suivants :

Mme Noëlle LEFORESTIER, M. Alain GIARD, Mme Laure LEDANOIS, M. José CAMUS-FAFA, Mme Isabelle RAPILLY, M. Gabriel LALLEMAND, M. Daniel FELIX, M. Gérard GUERIN, Mme Nathalie HEROUET, M. Jean-Louis LAURENCE, M. Philippe LAUVRAY, M. François LECOUCVEY, M. Patrick LENORMAND, Mme Martine LEPELLEUX, Mme Rose-Marie LEROTY, M. Roger MAUDUIT, Mme Stéphanie SOHIER, M. Fabrice RENOUF.

Absente excusée: Mme Josette DIOT

Représentée : Mme Josette DIOT représentée par Mme Noëlle LEFORESTIER

Secrétaire de séance : Mme Rose- Marie LEROTY

Effectif légal du conseil municipal : 19 – Nombre de conseiller en exercice : 19 - Nombre de conseillers présents : 18 – Nombre de conseillers votants : 19.

<u>ORDRE DU JOUR</u>

- 1- Assainissement : mission de suivi du contrat de DSP Assainissement collectif
- 2- Assainissement collectif village de l’Eventard – point sur le dossier
- 3- Services techniques – renouvellement portes atelier
- 4- Salle polyvalente – modifications portes de secours
- 5- Elaboration PLU – point sur le dossier
- 6- Ecole – travaux entretien électricité
- 7- Epreuves cyclistes le 5 mai 2016 – demande de subvention
- 8- Régies communales – mises aux normes actuelles
- 9- Salles communales – conventions de mise à disposition
- 10- Camping – consultation acquisition de nouveaux mobil-homes, acquisition vélo, état des travaux et projets
- 11- Camping : bilan saison 2015
- 12- Eclairage public Promenade de la Plage – consultation rénovation EP
- 13- Cale sud – point sur le dossier
- 14- Classement Mare de Sursat
- 15- Environnement
- 16- Communauté de communes du canton de Lessay – Convention de mise à disposition personnel intercommunal pour projet du Parc
- 17- Logement communal vacant rue des écoles – loyer
- 18- Opérations Pierres et Lumières
- 19- Accès à l’estran – Laissez-passer et code de bonne conduite – Balisage chenal AUENP
- 20- SNSM – Hangar
- 21- Terrain Felixerie (élargissement)
- 22- Droit de préemption urbain – Commerces de la place de Gaulle et de la plage
- 23- Repas des Aînés
- 24- Horaires d’ouverture Mairie
- 25- Questions diverses

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Monsieur FELIX souhaite préciser que sa demande d'autorisation concernant l'accès aux douches du camping porte sur deux personnes pendant la Fête de la Plage et non pas pendant l'exposition de Cartes postales tel qu'indiqué dans le compte rendu du 12 janvier dernier.

Monsieur LAURENCE souhaite savoir pourquoi le don du canot et du moteur à la SNSM par la commune, n'apparaît pas dans le compte rendu du conseil du 12 janvier dernier. Cette question a été abordée lors du conseil municipal du 7 octobre 2015 auquel monsieur LAURENCE assistait. Elle a été votée à l'unanimité et figure dans le compte rendu du 7 octobre dernier.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

DEMANDE AUTORISATION AJOUT D'UNE QUESTION A L'ORDRE DU JOUR

Madame le Maire sollicite l'accord du conseil municipal afin d'ajouter une question à l'ordre du jour.

Un courrier de la DDTM – Unité accessibilité – est arrivé vendredi dernier concernant la rédaction d'une délibération autorisant madame le Maire à déposer le calendrier d'accessibilité validé par la collectivité. Une délibération autorisant madame le Maire à valider le dossier ADU et à réaliser l'agenda a été prise le 18 novembre dernier, toutefois celle-ci doit être complétée par une délibération autorisant le dépôt du dossier. Ce document est nécessaire au complément du dossier mais ne remet pas en cause l'autorisation de la DDTM qui sera délivrée tacitement d'ici un mois. (Appel téléphonique du 22.02.2016)

Le conseil, à l'unanimité, autorise l'ajout de la question à l'ordre du jour du conseil municipal du 23.02.2016.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à déposer un calendrier d'accessibilité conformément aux articles L111-1 et suivants ainsi que les articles R111-19-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation.

ORDRE DU JOUR :

1- Assainissement : mission de suivi du contrat de DSP Assainissement collectif

Madame le Maire informe le conseil de l'obligation pour les collectivités locales de rédiger un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) et la gestion du Système d'Information des Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA). Ce document, préalablement fourni par les services de l'Etat, étant techniquement difficile à établir, il est conseillé de faire appel à un cabinet spécialisé.

Le cabinet ADM Conseil, en charge de la gestion de renouvellement de la DSP assainissement collectif pour la commune, propose de réaliser ces prestations pour un montant annuel de 660 € TTC / an pour le RPQS et un montant forfaitaire de 2% des recettes annuelles HT pour les prestations suivantes : visite des ouvrages, saisie des indicateurs dans le SISPEA et animations du comité de pilotage.

Sur proposition de madame le Maire, le conseil, à l'unanimité, autorise la signature de l'offre présentée par ADM Conseil et le règlement des factures dues au titre de celui-ci. Ces dépenses seront prévues au budget prévisionnel 2016 Assainissement.

2- Assainissement collectif village de l'Eventard – point sur le dossier

Madame le Maire informe le conseil que la procédure de consultation des entreprises dans le cadre des travaux de créations de réseaux d'assainissement du village de l'Eventard a été lancée. Les offres sont à déposer en mairie jusqu'au 3 mars 14h30 inclus.

Le marché de travaux a été divisé en 2 lots :

- Lot 1 : travaux de création des réseaux d'assainissement de collecte, de transfert vers le bourg, des 49 branchements privés et ouvrages associés
- Lot 2 : contrôles externes des travaux d'assainissement

Elle rappelle que ces travaux ont fait l'objet d'une inscription au titre du contrat de territoire porté par la Communauté de communes du canton de Lessay et également d'une demande de subvention au titre de l'Agence de l'eau Seine Normandie.

3- Services techniques – renouvellement portes atelier

Madame le Maire présente des devis proposés par monsieur GIARD pour le changement des portes des ateliers municipaux, du stockage à côté de la Grange de dîme et de la porte du local des pompiers soient cinq portes.

Les devis présentés sont les suivants :

	Sarl LEMAITRE Menuiserie	LEPORTIER Jacky	OPEN	A.F. Maintenance
Base	16 368.00 € TTC	23 896.80 € TTC	15 100 € TTC (portillon intégré dans l'offre de base)	15 819.60 € TTC
Option motorisation	804.00 € TTC l'unité	Comprise dans l'offre de base	2021.81 € TTC pour les 5 portes	714.00 € TTC l'unité
Option portillon	Portillon compris	Portillon compris	Portillon supplémentaire porte grange de dîme : 672.73 € TTC l'unité	738 € TTC l'unité

Après étude des devis présentés, le conseil, à l'unanimité décide de retenir l'offre de base de la société OPEN pour un montant de 15 100 € TTC, autorise madame le Maire à signer le devis présenté et à régler la dépense afférente qui sera inscrite au budget prévisionnel communal 2016.

Il sera également demandé de prévoir la signature d'un contrat d'entretien à l'issue de la période de garantie de 2 ans.

4- Salle polyvalente – modifications portes de secours

Madame le Maire rappelle au conseil les travaux de mise aux normes de la salle polyvalente demandés par la commission de sécurité.

Des devis ont été demandés afin de remplacer et mettre aux normes les différentes portes de secours.

	Sarl LEMAITRE Menuiserie	OZEN	OZEN	OZEN	RENOV HABITAT	RENOV HABITAT
Base (portes 2/3 – 1/3)	6 782.40 € TTC Avec vitrage	7 276.80 € TTC Vitrage feuilleté en partie haute et panneau plein en partie basse	6 868.80 € TTC Vitrage feuilleté en partie haute et basse	7 708.80 € TTC Pas de vitrage – panneaux pleins en partie haute et basse	8 884.15 € TTC Avec vitrage en partie haute	7 961.09 € TTC Avec vitrage en partie haute et système d'isolation renforcé
Option 1 Sans vitrage	- 302.40 € TTC				- 240 € TTC par porte	- 240 € TTC par porte
Option 2 Ferme porte à coulisse					+ 165.60 € TTC par porte	+ 165.60 € TTC par porte

Après étude des devis présentés, le conseil, à l'unanimité décide de retenir l'offre de base (hors option n°1) de la Sarl LEMAITRE Menuiserie pour un montant de 6 480 € TTC, autorise madame le Maire à signer le devis présenté et à régler la dépense afférente qui sera inscrite au budget prévisionnel communal 2016.
Ces portes sont sans vitrage et les vantaux 2/3 et 1/3.

5- Elaboration PLU – point sur le dossier

Madame le Maire informe le conseil de l'avancement du dossier d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. La phase d'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a commencé. Les diagnostics concernant le territoire ont été réalisés, il convient désormais de fixer les grandes orientations du PADD qui devraient être présentées aux Personnes Publiques Associées en avril 2016.

Le registre d'observation mis à disposition du public a recueilli 9 courriers relatifs au PLU à ce jour.

Madame le Maire informe le conseil que des questionnaires de diagnostics agricoles ont été envoyés aux professionnels pirouais et qu'il reste quelques questionnaires à réceptionner. Elle demande aux agriculteurs concernés de bien vouloir les renvoyer rapidement, ceci afin de mieux préserver les zones agricoles.

Madame le Maire informe le conseil que le dossier du Lotissement du Parc est en cours d'élaboration et sera présenté en conseil pour avis.

6- Ecole – travaux entretien électricité

Madame le Maire présente un devis de l'entreprise DAUVIN LECARDONNEL concernant le remplacement de 6 réglettes encastrées défectueuses par 6 dalles encastrées en LED à l'école.

Ce devis s'élève à 1 111.69 € TTC.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer le devis présenté et à régler la dépense correspondante.

7- Epreuves cyclistes le 5 mai 2016 – demande de subvention

Madame le Maire présente une demande de subvention de l'association Périers Cyclisme qui organise une épreuve cycliste le 5 mai prochain à Pirou.

Afin de permettre l'organisation de cette épreuve, à laquelle plusieurs Pirouais participent, l'association sollicite une subvention de 500 €.

Madame le Maire propose d'offrir également une coupe.

Le conseil, à l'unanimité, décide :

- D'accorder une subvention de 500 € à l'association Périers Cyclisme
- D'offrir une coupe Ville de Pirou

8- Régies communales – mises aux normes actuelles

Madame le Maire informe le conseil de la nécessité de mettre à jour les différentes régies communales afin d'épurer les nombreux avenants qui ont été rédigés au cours du temps et qui sont pour certains caducs.

Il convient d'autoriser madame le Maire à réviser la rédaction des différents arrêtés de régies afin de les mettre aux normes en vigueur. Les nouveaux arrêtés seront validés par le trésor public.

Les régies concernées sont :

- Camping / Borne camping-car
- Photocopies / Fax
- Droits de place (forains et marchés)
- Création d'une régie vente de bois

La régie cantine étant plus récente, elle ne nécessite pas de mise à jour.

Le conseil, à l'unanimité, donne pouvoir à madame le Maire pour rédiger et signer l'ensemble des documents nécessaires à cette mise aux normes.

9- Salles communales – conventions de mise à disposition

Madame le Maire rappelle au conseil que des propositions de conventions de mise à disposition des différentes salles communales ont été jointes à la convocation de conseil municipal et sollicite l'avis des conseillers sur la rédaction de ces conventions.

a. Convention de mise à disposition ancien presbytère

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de l'ancien presbytère avec l'association l'Art en soi et avec l'association Pirouésie pendant la durée de son festival annuel.

b. Convention de mise à disposition cinéma

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer la convention de mise à disposition du cinéma avec l'association du Cinéma Le Cotentin.

c. Convention de mise à disposition salle Claude MASSU

Pour la salle Claude MASSU, madame le Maire est autorisée à signer la convention de mise à disposition de la salle Claude MASSU avec l'association EKIMOZ dans le cadre des activités cirque.

Concernant les autres associations, cette question sera revue ultérieurement à la demande de madame LEPELLEUX et monsieur FELIX qui souhaitent des précisions concernant la nature des activités acceptées dans la salle, notamment par rapport à l'association du brocanteur qui réalise des ventes de livres. Ils souhaitent également que les tarifs de locations soient revus afin de différencier associations, particuliers et professionnels.

Il est évoqué le cas du marché de Noël et celui du salon de la carte postale où particuliers et parfois professionnels vendant à leur profit.

Madame le Maire dit que les tarifs ont été établis par le Conseil précédent et qu'ils seront revus.

Conformément aux engagements pris précédemment, madame le Maire informe le conseil que le « décapage » du sol de la salle polyvalente a été réalisé pendant les vacances de février et que celui-ci devrait moins glisser.

Une séance de gymnastique étant prévue demain, madame LEPELLEUX tiendra le conseil au courant du résultat.

Un système de recouvrement par un produit antidérapant sera également étudié en complément de cette action.

10- Camping – consultation acquisition de nouveaux mobil-homes, acquisition vélo, état des travaux et projets

a. Acquisition mobil -homes

Madame le Maire rappelle au conseil le projet d'acquisition de nouveaux mobil- homes communaux pour la location.

L'aménagement des parcelles prévues à cet effet a débuté et il est nécessaire de procéder dès maintenant à l'acquisition de mobil -homes afin de permettre la pose des deux mobil homes « classiques » avec terrasses pour le 1^{er} mai au plus tard et le 1^{er} juillet pour le mobil home destiné aux personnes à mobilité réduite avec terrasse également.

Une consultation a été réalisée en ce sens, trois offres ont été reçues. La commission d'appel d'offres réunie le 19 février dernier propose, compte tenu de la qualité des matériels proposés, de la robustesse du châssis et de l'existence de gouttières intégrées, de retenir l'entreprise EUROPE LOISIRS pour un montant de 75 050 € TTC avec une garantie de 5 ans.

Le conseil, sur proposition de la commission d'appel d'offres, à la majorité 16 voix pour et 3 abstentions (Mme LEPELLEUX, MM LAUVRAY et LAURENCE), décide de retenir l'entreprise EUROPE LOISIRS pour un montant de 75 050 € TTC et autorise madame le Maire à signer les documents afférents à ces acquisitions, à régler la dépense afférente qui sera inscrite au budget prévisionnel 2016 du camping.

b. Acquisition vélo

Un devis étant encore attendu, cette question sera revue ultérieurement.

c. Travaux et projets

Madame le Maire présente au conseil deux devis de la SAUR concernant des modifications de compteurs pour l'alimentation en eau potable du camping et des futures parcelles mobil-homes. Deux compteurs sont nécessaires, car les canalisations sont trop petites. Le premier compteur étant placé sous la terrasse de l'accueil, il doit être déplacé et complété par un second compteur compte tenu des canalisations hors format. Le premier devis s'élève à un 5 697.06 € TTC, le second à 7 102.72 € TTC.

Ces travaux sont nécessaires au bon fonctionnement du camping et au projet d'aménagement en cours.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer les devis présentés et à régler les dépenses correspondantes.

Madame le Maire présente au conseil un devis de la SARLEC correspondant aux travaux d'alimentation électrique des 7 parcelles d'emplacement mobil-homes prévues au camping (3 mobil-homes communaux et 4 parcelles en location).
Le devis présenté s'élève à 9 960 € TTC.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer le devis présenté et à régler la dépense correspondante.

11- Camping : bilan saison 2015

Madame le Maire présente au conseil le bilan de la saison 2015 du camping municipal.

Quelques points sont relevés :

- Location des 4 mobil –homes communaux à taux plein du 24 juin au 28 aout 2015
Location régulière des mobil-homes communaux pendant les week-ends hors période estivale
Ce qui représente une recette de 28 693 €
- 2/3 de la capacité d'accueil relative aux emplacements camping atteinte durant le mois d'aout et une fréquentation régulière d'avril à octobre
Ce qui représente une recette de 128 635 €
- La location des 100 parcelles mobil-homes pour une recette annuelle de 172 500 €

12- Eclairage public Promenade de la Plage – consultation rénovation EP

Madame le Maire présente au conseil un devis de l'entreprise SARLEC concernant la rénovation de l'éclairage public de la promenade de la plage (lanternes à LED).
Ce devis s'élève à 23 832 € TTC. Les crosses actuelles seront récupérées et repeintes afin de réaliser une économie à hauteur de 600 € par appareil.

Madame le Maire précise que ce devis a été fourni aux services du SDEM afin de présenter une demande d'aide à la rénovation.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer le devis présenté et à régler la dépense correspondante.

13- Cale sud – point sur le dossier

En premier lieu, avant d'aborder le dossier, madame le Maire souhaite clarifier les propos erronés qui ont été relatés dans le journal Ouest France par la correspondante locale concernant le projet de la Cale Sud. Madame le Maire regrette que, malgré la présence de la correspondante à la réunion de conseil, le compte rendu publié par celle-ci dans le journal ait laissé penser que le projet ne connaîtrait pas de suite alors que celui-ci est justement relancé.

Madame le Maire rappelle au conseil la réunion de concertation organisée par la commune en présence des professionnels de la pêche, des représentants de l'AUENP et de monsieur HAMOND du cabinet ARTELIA concernant le projet d'aménagement de la cale sud.

Lors de cette réunion, les différents acteurs s'étaient mis d'accord sur la partie technique du projet. Monsieur HAMOND étant alors chargé de mettre en forme par écrit cet accord (plans et Cahier des Clauses Techniques Particulières - CCTP).

Les plans reçus le 12 février dernier sont vidéo projetés pour information. Ils feront l'objet d'une validation par les différents intervenants avant d'être validés définitivement lors d'un prochain conseil municipal, ce qui permettra de démarrer la procédure d'appel d'offres.

14- Classement Mare de Sursat

Madame le Maire informe le conseil de la prise d'un arrêté, par les services de l'Etat, relatif à la création de la réserve biologique dirigée de la Mare du Sursat.

Les objectifs principaux de cette réserve biologique sont la conservation d'une tourbière remarquable, le développement de la naturalité d'habitats forestiers, la conservation de la flore et de la faune associées à ces milieux typiques de la région naturelle des landes de Lessay.

Il sera procédé dans les parcelles de la forêt communale concernées par la réserve biologique à des opérations de restauration et d'entretien de milieux ouverts, notamment par des travaux hydrauliques, la coupe d'arbres, le broyage ou le fauchage de végétaux, conformément aux dispositions du plan de gestion de la réserve.

Dans les peuplements forestiers, pour la durée du premier plan de gestion, les interventions seront limitées à des coupes de pins en vue de la restauration de milieux ouverts ou pour favoriser le développement de feuillus indigènes, et à la sécurisation des itinéraires ouverts à la circulation du public.

La commune valorisera ce site en mettant en place des panneaux éducatifs et en facilitant l'accès et la visite. L'actuel sentier de randonnée a été très abîmé par l'entreprise qui a réalisé les dernières coupes de bois. La dégradation du sentier n'étant pas naturelle, la communauté de communes du canton de Lessay en charge de l'entretien des chemins de randonnées n'interviendra pas.

15- Environnement

Madame le Maire rappelle au conseil l'installation des fascines, prévue mercredi 24 février prochain, en présence de monsieur Antony HANNOCK du conservatoire du littoral, d'un représentant du SYMEL, par les élèves de la Maison Familiale Rurale de Saint Sauveur

Lendelin et leurs encadrants. Elle invite les conseillers qui le souhaitent à participer à cet évènement qui sera suivi d'un « goûter » offert par la commune aux stagiaires.

Madame le Maire informe le conseil du problème rencontré par les conchyliculteurs, lors de la dernière tempête associée à la grande marée. Ils ont subi des dégâts au niveau des parcs à huîtres dus à l'échouage d'une centaine de big bag en provenance de la commune de Gouville sur Mer. Après l'autorisation de la sous-préfecture pour intervenir sur l'Estran, les services techniques ont pu procéder à l'enlèvement de ceux-ci. Des questions se posent quant à l'efficacité de ces big bag.

16- Communauté de communes du canton de Lessay – Convention de mise à disposition personnel intercommunal pour projet du Parc

Madame le Maire informe le conseil de la mise en œuvre d'une étude environnementale concernant le projet d'aménagement du Parc. Afin de réaliser cette pré-étude, la commune de Pirou sollicite la mise à disposition de monsieur Benjamin SUGY, responsable du service environnement de la communauté de communes du canton de Lessay.

Une convention sera signée avec les services de la communauté de communes du canton de Lessay pour formaliser la mise à disposition dans le cadre de la mutualisation.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer la convention de mise à disposition et à régler la dépense afférente le cas échéant.

Monsieur FELIX souhaite connaître la nature du projet envisagé. Madame le Maire informe le conseil que la pré-étude porte sur un projet d'aménagement avec mares/ points d'eau, ponts, parcours de santé, aire de jeux et éventuellement un théâtre de verdure. Ce projet permettra de créer un lien entre Pirou Pont et le château.

Monsieur LAUVRAY souhaite savoir qui est en charge de l'entretien des cours d'eau. Ces travaux sont de la compétence de la communauté de communes du canton de Lessay. Seuls quelques cours d'eau restent à la charge de la commune. Il demande si le cours d'eau qui existe à la Bouillotte peut faire l'objet d'un entretien, il est obstrué par de nombreux branchages.

Des démarches seront effectuées en ce sens.

17- Logement communal vacant rue des écoles – loyer

Madame le Maire informe le conseil que les travaux de rénovation du logement sis 4, rue des écoles sont terminés et que celui-ci peut être à nouveau proposé à la location.

Compte tenu de ces travaux de rénovation, de la taille du logement destiné à une famille avec enfants, madame le Maire propose d'augmenter le prix du loyer actuel de 450.59 € et de le fixer à 460 €.

Le conseil, à l'unanimité, décide de fixer le loyer à 460 € et donne pouvoir à madame le Maire afin de louer le logement communal du 4, rue des écoles.

18- Opérations Pierres en Lumières

Madame le Maire propose de participer au festival Pierres en Lumières menée par la Fondation du Patrimoine à l'échelle régionale.

Elle propose au conseil de mettre en lumière le bâtiment de l'ancien presbytère, grâce à des projecteurs qui pourraient être loués à la société SONOLEC pour un montant de 60 €, le samedi 21 mai prochain de 20h à 1h.

Cette mise en lumière pourrait être accompagnée d'une exposition réalisée par l'association l'Art en Soi à l'intérieur du bâtiment et la participation de l'association Pirouésie dans les jardins.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à procéder à l'inscription de la commune à ce festival, à signer le devis présenté par la société SONOLEC et à régler la dépense correspondante.

Le nom choisi pour cette opération est : « Pirou, Pierres et Lumières »

19- Accès à l'estran – Laissez-passer et code de bonne conduite – Balisage chenal AUENP

Madame le Maire informe le conseil que les laissez-passer d'accès à l'estran vont être à disposition à l'accueil de la mairie à compter du 15 mars prochain pour les habitants ou les résidents de Pirou.

A partir de cette année, les laissez-passer seront accompagnés de la charte de bonne conduite des utilisateurs des engins nautiques inspirée par celle de l'association AUENP et feront l'objet d'un enregistrement avec signature.

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord à la distribution de la charte.

Madame LEPELLEUX demande quel moyen de contrôle peut être mis en place afin que cette charte soit respectée. A ce jour, en l'absence de garde-champêtre, il n'existe aucun moyen de contravention, il est nécessaire de compter sur l'engagement des utilisateurs.

Madame le Maire rappelle le projet de balisage porté par la commune conjointement avec l'association AUENP. Le balisage a été mis en place et est opérationnel.

Madame LEPELLEUX souhaite savoir, si à terme, les plaisanciers et les professionnels seront amenés à utiliser la Cale Sud et non plus la cale principale ce qui sécuriserait la plage. Madame le Maire précise que le projet d'aménagement de la Cale sud est mené en ce sens.

20- SNSM – Hangar

Madame le Maire rappelle au conseil les difficultés rencontrées dans le dossier des travaux de réalisation du hangar SNSM dues entre autres à la faillite d'une des entreprises.

Le liquidateur judiciaire de l'entreprise a donné son accord pour la réalisation des travaux par une autre entreprise.

L'entreprise LEPETIT, qui travaillait également sur le chantier, a été contactée afin de réaliser deux devis. Un devis correspondant aux travaux non terminés par l'entreprise Alexandre au niveau du hangar à hauteur de 1 868.74 € TTC et un second pour les travaux à réaliser suite à la détérioration du bâtiment due aux travaux non réalisés et aux intempéries de cet hiver au niveau du local de rangement à hauteur de 802.76 € TTC.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer les deux devis présentés et à régler les dépenses correspondantes.

21- Terrain Felixerie (élargissement)

Madame le Maire présente au conseil un projet de sécurisation de voie Village de la Félixerie (Agrandissement de la voie).

Une emprise de 2 mètres sur la longueur des parcelles AC 121, 122 et 123 est envisagée avec accord de la propriétaire. Les frais d'acquisition, d'actes notariés, de bornage et de remise en état du fossé resteront à la charge de la commune.

Le cabinet GEOMAT a été sollicité afin de procéder au bornage.

Afin de réaliser ces travaux d'élargissement de la voie, il est nécessaire de procéder au déplacement de deux mats d'éclairage public. La SARLEC présente un devis à hauteur de 2 949.60 € TTC.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer le devis présenté par la SARLEC et à régler la dépense correspondante.

22- Droit de préemption urbain – Commerces de la place de Gaulle et de la plage

Madame le Maire rappelle la décision prise lors du conseil du 9 mai 2006 concernant les bâtiments à usage commercial situés à la plage et faisant l'objet d'un droit de préemption urbain.

Lors de cette réunion, il avait été demandé que ces bâtiments conservent une activité commerciale en cas de vente.

Compte tenu de l'ancienneté de cette décision, madame le Maire propose au conseil de la renouveler afin de préserver l'activité économique de la commune.

Le conseil, à l'unanimité, valide la proposition ci-dessus, décide d'apposer une observation en ce sens sur l'ensemble des DIA correspondantes et d'inscrire cette clause dans le futur PLU.

Concernant les commerces de la plage, madame le Maire informe le conseil que la boulangerie a procédé à la mise en place d'un accès handicapé non conforme et que celui-ci bloque la mise en place d'une terrasse par le commerce voisin. Cette question sera étudiée et revue ultérieurement.

23- Repas des Aînés

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le repas des Aînés se déroulera le dimanche 20 mars prochain.

Cette année, le repas est réalisé par le restaurant La Marée et animé par l'association Notes en Vol – Le Duo Flan'elles.

24- Horaires d'ouverture Mairie

Madame le Maire informe le conseil de son souhait de modifier les horaires d'ouverture de la mairie.

Suite à l'établissement de statistiques de fréquentation réalisés par la commune, il apparaît que les ouvertures du samedi matin une fois par mois et du lundi et jeudi soir de 16h30 à 17h30 ne sont pas concluantes. C'est pourquoi, il est proposé de modifier les horaires actuels comme suit :

Lundi / mardi/ jeudi/vendredi : 8h30-12h**30** // 13h**30**-16h30

Mercredi 8h30-12h**30**

Ce qui porte le nombre d'heures d'ouverture au public à 32h00 contre 29h30 (semaine du lundi au vendredi) et 31h30 (semaine du lundi au samedi , une fois par mois) auparavant.

Madame le Maire précise que conformément à la loi, la mairie sera ouverte le samedi 31 décembre pour les inscriptions sur les listes électorales.

Le conseil, à la majorité 11 voix pour, 4 voix contre (Mme LEPELLEUX, MM. FELIX, LAUVRAY et LAURENCE) et 4 abstentions (Mmes RAPILLY, SOHIER, HEROUET et M.

LENORMAND) valide les nouveaux horaires. Ceux-ci seront effectifs à compter du vendredi 26 février au soir.

25- Questions diverses

a. Formation 1^{ers} secours SNSM

Madame le Maire informe le conseil de la campagne nationale d'initiation aux 1ers secours dispensée par la SNSM, à titre gratuit, qui s'est déroulée en deux sessions (matin et après-midi) à la salle polyvalente le samedi 20 février dernier.

Une formation diplômante à l'intention du personnel communal est envisagée. Celle –ci pourrait être dispensée par la SNSM pour un montant d'environ 50 € pour 7 heures de formation.

Madame LEPELLEUX souhaite savoir où en est le projet d'acquisition de défibrillateurs pour les communes côtières comme Pirou mené par la communauté de communes du canton de Lessay en 2014.

Madame le Maire n'ayant pas eu connaissance de ce projet auparavant, va prendre contact avec la communauté de communes afin d'avoir des précisions.

b. Eglise – réparation fuite au-dessus de l'autel et projet d'isolation de la sacristie.

Madame le Maire informe le conseil que la fuite existante au-dessus de l'autel a été réparée par les services techniques. Il a été convenu avec monsieur le Curé que le plafond de la sacristie serait isolé et qu'un convecteur serait installé.
Monsieur GIARD est chargé du dossier.

TOUR DE TABLE

Monsieur GIARD informe le conseil de l'existence d'infiltrations d'eau dans le couloir du local technique du cinéma. Après vérification, celles-ci sont dues à de l'eau qui stagne sur la toiture en permanence et en cas de fortes pluies, celle-ci génère des fuites importantes à l'intérieur. Monsieur CAMUS Fafa présente plusieurs diapos pour montrer l'étendue des dégâts.

Cet incident a permis de repérer d'autres problèmes sur le toit. En effet des fils électriques non protégés sont abimés et ne respectent pas les normes en vigueur. De plus, le raccordement entre la salle de cinéma et la salle polyvalente n'a pas été réalisé correctement. Monsieur GIARD regrette que les travaux de réhabilitation n'aient pas été surveillés correctement.

Madame LEPELLEUX regrette que le Pirou Info soit paru tardivement car certaines actions annoncées par les associations étaient passées lors de sa distribution. Monsieur CAMUS Fafa précise que ce retard est dû à la communauté de communes qui a pris du retard dans l'élaboration de son bulletin et que les actions citées avaient été annoncées sur le panneau informatif. Madame le Maire rappelle que la publication est pour l'instant trimestrielle et que nous étions dans les délais.

Madame LEPELLEUX souhaite féliciter l'école pour la création de son blog qui est très intéressant et très sympathique.

Madame LEPELLEUX demande s'il est possible d'indiquer les horaires d'ouverture de la Bibliothèque sur le panneau informatif, dimanche de 10h à 12h.

Madame LEPELLEUX s'étonne qu'il existe deux associations qui gèrent la Foire aux Bulots sur la commune. Madame le Maire rappelle au conseil que l'association des Amis de la Foire est force de proposition (idées, spectacles, sponsors) et que l'association Terroirs et Patrimoines Pirouais gère la Foire aux Bulots. Ces deux associations sont complémentaires. Madame LEPELLEUX suggère que ces deux associations fusionnent pour plus de simplicité. Madame le Maire dit que ce n'est pas au conseil d'intervenir dans cette décision et qu'elle tient encore à remercier « Les Amis de la Foire aux Bulots » pour leur aide précieuse en 2015 et qu'elle apprécie la création de « Terroirs et Patrimoine Pirouais » car ce n'est pas à la Mairie de gérer la « Foire aux Bulots ». L'an dernier, il a fallu « organiser » dans l'urgence. Cette année, ce n'est pas le cas. Merci aux associations et aux bénévoles.

Madame LEPELLEUX souhaite remercier madame le Maire pour les éléments fournis sur les taux d'occupation du camping qu'elle trouve très intéressants.

Monsieur FELIX regrette que les enfants de Pirou n'aient pas été plus nombreux à participer au carnaval organisé le vendredi 19 février dernier par l'association CSLP. Les enfants des communes limitrophes étaient plus nombreux. Il demande s'il serait possible, à l'avenir, de prendre contact avec l'école pour que celle-ci diffuse l'information aux enfants.

Madame LEDANOIS souligne que la date de la manifestation était peut-être un peu tardive, que le Mardi Gras organisé un vendredi n'est peut-être pas opportun. Madame le Maire dit que monsieur FELIX peut se rapprocher du directeur de l'école et du Président de l'Association des Parents d'Elèves.

Monsieur FELIX demande à ce qu'un miroir soit installé afin de sécuriser la sortie de l'impasse de la Riverie. Madame le Maire dit qu'il est regrettable que ce problème n'ait pas été réglé lors de l'aménagement de la nouvelle mairie.

Monsieur FELIX demande à ce que le chemin de la Jammerie soit empierré afin d'être praticable à pied. Monsieur GIARD dit que la commission des chemins passera voir.

Madame RAPILLY signale des brebis en divagation sur la RD94 au niveau de la Rapillerie de façon régulière.

Un courrier sera envoyé au propriétaire des animaux afin qu'il sécurise ses clôtures et nettoie la route.

Monsieur LALLEMAND informe le conseil que le feu d'artifice de la Fête Nationale sera tiré le vendredi 15 juillet 2016.

Madame LEDANOIS informe le conseil qu'elle a pris contact avec les services de la communauté de communes du canton de Lessay au sujet des conteneurs de vêtements qui sont totalement détériorés à la plage et au bourg. Les services intercommunaux étudient le dossier. Cette question sera revue ultérieurement.

Monsieur LENORMAND informe le conseil que trois nouvelles inscriptions ont eu lieu à l'école, ce qui porte le nombre d'enfants à 78 et permet d'être optimiste pour la prochaine rentrée scolaire.

Monsieur LENORMAND demande si la commune peut faire l'acquisition d'un drapeau « Soldat de France » pour l'association. Ce drapeau n'étant pas standard, une recherche va être effectuée afin de s'en procurer un.

Monsieur LAURENCE souhaite connaître la date d'installation des coussins berlinois. Monsieur GIARD précise au conseil que ceux-ci seront installés après la course cycliste du mois de mai.

Monsieur LAURENCE remarque que les services techniques ont commencé à installer les jeux à côté de la bibliothèque. Monsieur GIARD précise que les clôtures seront bientôt

installées ainsi qu'un banc. Les jeux du Centre de loisirs sont également en cours d'installation.

Monsieur RENOUF souhaite que soit étudiée la possibilité de faire des formations d'initiation aux 1ers secours aux enfants de CM1/CM2 pendant les TAP. Madame RAPILLY informe le conseil que cette demande a déjà été envisagée avec la nouvelle équipe éducative et que la SNSM dispensera des formations aux enfants une fois par an.

Monsieur LAUVRAY, qui a envoyé un mail demandant la mise à disposition de tables et chaises pour le local de chasse, souhaite savoir si sa requête est acceptée. Madame le Maire donne son accord et précise que les tables et chaises mises à disposition des associations, comme l'Espérance Sportive de Pirou ou la Chasse, sont prêtées et non données, que la commune est susceptible de les reprendre en cas de besoin.

Monsieur LAUVRAY souhaite que les murs de la bibliothèque soient nettoyés à l'occasion des travaux d'implantation de l'aire de jeux. Monsieur GIARD précise que ces travaux d'entretien étaient effectivement prévus.

Madame HEROUET souhaite remercier monsieur GIARD pour le travail d'empierrement réalisé dans les chemins communaux.

Monsieur GIARD précise que l'élargissement temporaire, réalisé au niveau de la RD72, est une opération menée conjointement avec les services du Conseil Départemental de la Manche. Le caillou a été fourni par le Conseil Départemental et mis en place par la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.

Le Maire,
Noëlle LEFORESTIER.